

Affaire Suleiman Bouhas : la Tunisie manque à ses obligations internationales de protection des réfugiés

mercredi 1er septembre 2021, par [Collectif / Signatures multiples](#) (Date de rédaction antérieure : 31 août 2021).

Après que les organisations soussignées ont appris la disparition du militant politique algérien Suleiman Bouhafs (54 ans) en Tunisie dans des circonstances mystérieuses, des témoins oculaires ont rapporté que des voitures avec des plaques d'immatriculation inconnues sont arrivées le 25 août à la maison où vit le militant algérien et l'ont emmené vers une destination inconnue.

Dimanche, les sites des médias algériens ont annoncé que Suleiman Bouhafs a été remis par les autorités tunisiennes à leur homologue algérien, où il sera présenté devant la justice algérienne.

Suleiman Buhafs est venu en Tunisie, où le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lui a accordé le statut de réfugié sous le numéro 255-15C0059, depuis septembre 2020.

La protection internationale que Suleiman Buhafs obtenue s'impose aux autorités tunisiennes, signataires de la Convention de Genève de 1951 et son Protocole de 1967 et la Convention de 1984 contre la torture, de ne pas le renvoyer sous la contrainte.

Les organisations signataires :

- Expriment leur indignation devant le dangereux précédent causé par l'Etat tunisien de remise d'un réfugié bénéficiant d'une protection internationale aux autorités de son pays, qui le poursuivent sur la base de ses prises de position politiques.
- Elles appellent l'Etat tunisien à respecter ses engagements internationaux dans cette circonstance délicate et à assurer la protection des droits humains et des droits des réfugiés.
- Elles considèrent que l'établissement de relations amicales avec un pays ami ne doit pas se faire au détriment du respect des obligations internationales et des droits de l'homme.

Organisations signataires

Plus de 50 Organisations de la société civile

Dont : FTDES - LTDH - ATFD - CRLDHT - SNJT - FTCT - BEITY - AFTURD - ADLI - ATF - CVDT/Belgique - Nachaz - Yakhadha - OTCT - ASF - ACDR - Shems - Bawsala - UDC - ACDCI - Article 19 - etc...

P.-S.

https://ftdes.net/affaire-suleiman-bouhas-la-tunisie-manque-a-ses-obligations-internationales-de-protection-des-refugies/?fbclid=IwAR2LPOkISgpW6XgKpNdJ-Hq146-VvjEFELU9wDS4k92W4rL_kZPbhLmGApk